Privilège

Je donnerai certainement la parole au député s'il désire défendre son collègue, mais il doit faire bien attention à ne pas contester la décision que madame le viceprésident a prise hier soir.

M. Cook: Monsieur le Président, je m'en excuse si c'est l'impression que j'ai donnée au Président.

Ce que j'essaie d'expliquer, c'est ce qui a amené le député à poser ce geste. Ce qui a déclenché son geste, c'est que quatre personnes qui attendaient de prendre la parole n'ont pas pu le faire.

Le Président de la Chambre des communes est le seul maître, mais il doit aussi agir comme le serviteur de la Chambre. Hier soir, il s'est produit un incident qui a tellement choqué l'un des députés qu'il a perdu son sang-froid et a fait quelque chose qu'il va regretter pour le reste de ses jours. Ce n'était pas justifiable. Il doit être réprimandé, mais la réprimande ne doit pas être sévère.

L'un des éléments qui ont joué dans sa réaction est le geste qu'ont posé deux autres hauts fonctionnaires de la Chambre des communes, le whip en chef du gouvernement et le whip en chef de l'opposition. Du côté du gouvernement, les députés ont été informés que le timbre sonnerait 15 minutes avant la mise aux voix. Je pense qu'ils méritent tous deux des remontrances également, parce qu'ils ont passé outre le droit des députés à un délai de 15 minutes. Ils ne leur ont pas donné assez de temps.

Au moins deux ministres et huit députés s'attendaient à ce que le timbre sonne 15 minutes et ne sont pas revenus à temps. Je suis sûr que cette affaire sera soulevée plus tard, au sein des caucus.

Dans les circonstances, je comprends que le député ait perdu son sang-froid. Je déplore son geste, mais je pense qu'il faudra être très, très prudent dans les remontrances qu'on lui fera pour avoir tenté, de son point de vue, de faire son travail au nom des habitants de Port Moody—Coquitlam, qui étaient ainsi bafoués.

Il y a un autre facteur à prendre en considération, ne l'oublions pas. J'étais ici le soir où quatre députés de mon parti se sont précipités vers le fauteuil, se sont postés poings levés devant le Président et sont restés à cet endroit pendant un certain temps. Le Président s'est révélé très ferme ce soir-là et il a gagné mon admiration. Il est resté debout à réclamer de l'ordre calmement jusqu'à ce que les choses se règlent finalement. Les députés n'ont pas été appelés à la barre à la suite de cet incident, qui était pourtant aussi grave que celui d'hier soir, à mon avis.

Par conséquent, monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, je vous demande de réprimander plutôt légèrement le député, compte tenu que des comportements peu orthodoxes ont souvent eu lieu en cette enceinte et que le député a totalement perdu la maîtrise de lui-même en voyant ce qui ce passait, ce qu'on peut considérer comme des circonstances atténuantes.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je tiens à préciser dès le départ que j'étais ici, à la Chambre, quand cet incident s'est produit hier soir. Le député de Port Moody—Coquitlam et moi attendions tous les deux que la présidence nous donne le droit de parole quand il a été décidé d'ajourner la Chambre.

Je voudrais seulement faire quelques brèves observations qui seront peut-être utiles à la présidence au moment de prendre une décision. Je me souviens surtout de la dynamique du moment. Tout s'est passé en une fraction de seconde. Le coup n'était manifestement pas prémédité. La Chambre avait ajourné, et le député était visiblement contrarié. Trente secondes plus tard, tout était fini.

Monsieur le Président, je vous prierais de bien vouloir en tenir compte quand vous prendrez une décision. Je suis certain que le député en cause regrette sincèrement l'incident. Il y a des incidents que l'on préférerait tous oublier. Je ferai donc appel à la clémence de la Chambre quand viendra le temps de réprimander ce député.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'aurais simplement quelques brèves observations à ajouter.

Tout d'abord, cet incident est fort regrettable. La situation est pour le moins embarrassante pour la Chambre des communes, pour tous les députés ainsi que pour tous les Canadiens.

Je crois cependant qu'il y a en fait deux problèmes à ne pas confondre, à savoir l'atteinte à l'autorité de la présidence, d'une part, et, bien sûr, le comportement inconvenant, d'autre part.

Sur la question du comportement malséant, je crois qu'il ne faut pas oublier toutes les incivilités dont nous avons été témoins à la Chambre ce mois-ci. Qu'il suffise de mentionner les remarques sexistes adressées à la députée de Hamilton-Est et les propos racistes qui auraient été formulés à l'endroit du député de Windsor—Sainte-Claire. Efforçons-nous de ne pas mélanger ces deux aspects du problème.

Il me semble qu'il ne faudrait pas s'arrêter exclusivement à la conduite déplacée du député, mais se pencher